

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/03/2019

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Représentés : Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUJO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Intégration au Système d'Information Géographique (SIG) départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) du Pays Haut Languedoc et Vignobles

L'offre d'activités de pleine nature est un atout touristique important du territoire du Pays Haut Languedoc et vignobles. Elle se caractérise par sa diversité :

- Diversité de pratiques : randonnée, escalade, trail, VTT, canoë, spéléo, canyon... ;
- Diversité de niveaux : du très facile au très difficile ;
- Diversité de milieux de pratique : de la montagne aux vallées, de la garrigue à la forêt.

Cette offre se voit complétée par :

- Un GR de Pays sur la partie vignoble : en cours de création, il concerne trois communautés de communes : Sud Hérault, du Minervois au Caroux et les Avant-Monts. Ce nouveau maillage permet la création d'une offre particulièrement attractive, autour de plusieurs vignobles remarquables : Minervois, Saint-Chinian et Faugères. Il se nommera « *Tours dans le Minervois, Saint-Chinian et Faugères* » (en lien avec le nom de la destination Vignobles & Découvertes) ;
- Un espace trail Montagnes du Caroux : dans le cadre de la démarche « Montagnes du Caroux » et afin de répondre au fort développement de la pratique du Trail, un espace trail Montagnes du Caroux vient d'être créé en 2018. Il propose 17 itinéraires répartis sur 4 sites de départs et deux communautés de communes : du Minervois au Caroux et Grand Orb. Il s'agit de parcours permanents de trail, de tous niveaux, bénéficiant d'un site internet dédié et d'une application.

De plus, il existe sur le territoire de nombreuses falaises écoles et sites sportifs : Landeyran, Roquebrun, Fauzan, Caussanel, Roc Rouge. Ces sites représentent plus de 550 voies. Or le cadre juridique évolue et entraîne la nécessité de signer nouvelles conventions.

La loi du 23 juillet 1983 a confié aux Départements « l'établissement de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ». Par la suite, et du fait de la complexité des enjeux sur les espaces naturels, la loi du 9 décembre 2004 a chargé les Départements de « favoriser le développement maîtrisé des sports de nature » et d'élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Le PDESI de l'Hérault se construit autour de 6 grands axes dont l'axe 4, dédié aux enjeux environnementaux (Pérenniser la pratique, préserver les sites, éviter la sur fréquentation) a pour objectifs de :

- Préserver l'ouverture des sites et gérer la sur fréquentation en fonction de leur capacité ;
- Prévenir les impacts environnementaux en cas d'aménagement ;
- Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux par la signalétique (périodes à éviter) ;

- Prévenir les conflits d'usage, notamment pour le nautisme, en tenant compte des activités économiques et traditionnelles.

Ainsi, le PDESI est un outil permettant un développement durable de l'offre d'activités de pleine nature.

Étant donné l'importance des activités de pleine nature dans l'offre touristique du territoire et afin de les pérenniser et les gérer durablement, il convient aujourd'hui de les inscrire au plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

La première étape concerne l'intégration des sentiers dans le Système d'Information Géographique (SIG) du département. Cet outil numérique permet d'identifier le tracé des sentiers et la localisation des sites, tout en y associant les conventions de passage, le balisage et à la signalétique ; les collectivités gestionnaires ont ainsi à leur disposition un outil de gestion efficace et simplifié.

Le département a mis en place un SIG partagé avec l'ensemble des acteurs des APN. C'est un outil de travail commun et accessible en ligne. Il favorise la concertation et les échanges entre les acteurs de la pleine nature.

Cet outil permet donc de :

- Connaître l'emprise spatiale des sites de pratique ;
- Assurer la maîtrise juridique (conventions, délibérations) ;
- Gérer les travaux et les alertes de sécurité ;
- Analyser les superpositions d'activités ;
- Rechercher sur le cadastre des alternatives.

Malgré l'intérêt de la démarche, les Communautés de communes souvent gestionnaires de ces ESI, n'ont ni le temps ni les compétences nécessaires pour réaliser ce travail, pourtant indispensable.

Il est donc proposé de mutualiser un poste, porté par le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour les communautés de communes, et qui permettra de réaliser, entre Septembre 2019 et Mars 2021, l'intégration au SIG départemental des itinéraires suivants :

- Le GR® de Pays « Tours dans le Minervois, Saint-Chinian, Faugères » et autres itinéraires ;
- L'Espace trail « Montagnes du Caroux » ;
- Les sites d'escalade.

Cette prestation devra aussi comprendre un temps de formation en direction des communautés de communes, gestionnaires de ces sites.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Une gestion durable et responsable des ESI du Pays Haut Languedoc et vignobles ;
- Une gestion simplifiée des ESI pour les collectivités gestionnaires.

Le coût total de l'opération s'élève à 61 597,86 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour39 422,60 €
- du Conseil départemental de l'Hérault.....9 855,65 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de.....12 319,61 €

Monseigneur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS

